

## Les Cahiers de droit



*La responsabilité délictuelle dans la jurisprudence*, Recueil systématique de jurisprudence commentée sous la direction de René Rodière, Librairies Techniques, Paris, 1978.

Thérèse Rousseau-Houle

Volume 20, numéro 3, 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042342ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042342ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Rousseau-Houle, T. (1979). Compte rendu de [*La responsabilité délictuelle dans la jurisprudence*, Recueil systématique de jurisprudence commentée sous la direction de René Rodière, Librairies Techniques, Paris, 1978.] *Les Cahiers de droit*, 20(3), 662–663. <https://doi.org/10.7202/042342ar>

façon qu'en matière maritime. Les questions non résolues ni par les Règles de la Haye (S.R.C. 1970, c. C-15), ni par la Convention de Varsovie amendée à La Haye (S.R.C. 1970, c. C-14) pourraient trouver leur solution dans un *Code civil* mis à jour et complété.

Pour ce qui est du contrat d'affrètement-préparation, son contenu est encore trop dépendant de la conjoncture internationale pour songer à en soumettre le cadre au droit provincial dans le *Code civil* à l'heure actuelle. Il n'est même pas sûr que ce soit jamais nécessaire car la fonction économique du contrat démontre qu'il s'agit d'une solution de transition destinée à pallier les résultats de la progression erratique de l'offre de transport par rapport à une demande beaucoup plus constante. La solution américaine du rejet pur et simple de la distinction entre vol régulier et vol à la demande ne pourra pas longtemps être ignorée. D'autre part les contraintes et clauses pénales imposées par les compagnies aux passagers avec tarifs nolisés ont un caractère abusif qui est proche de l'exploitation. Dans ces conditions on ne peut sûrement pas souhaiter longue vie au contrat d'affrètement-préparation pratiqué aujourd'hui. Cette figure juridique de circonstance ne mérite pas d'entrer au *Code civil*.

Maurice TANCELIN

**La responsabilité délictuelle dans la jurisprudence**, Recueil systématique de jurisprudence commentée sous la direction de René Rodière, Librairies Techniques, Paris, 1978.

Ce recueil de jurisprudence commentée rassemble un choix de décisions de la Cour de cassation portant sur la responsabilité délictuelle. Il s'agit d'un recueil édité principalement à l'intention des étudiants des facultés de droit mais qui peut aussi s'avérer très utile aux praticiens. On sait que, dans le domaine de la responsabilité délictuelle, l'apport et l'élaboration de la juris-

prudence sont particulièrement importants, aussi il faut savoir gré aux divers collaborateurs de M. Rodière d'avoir su dégager de la jurisprudence française les arrêts qui illustrent les principes fondamentaux de la responsabilité délictuelle tels qu'élaborés par le législateur et appliqués par les juges.

Le recueil se divise en huit chapitres : I - La responsabilité du fait personnel ; II - La responsabilité du fait d'autrui ; III - La responsabilité du fait des choses ; IV - La responsabilité du fait des animaux ; V - La responsabilité du fait des bâtiments ; VI - Le dommage ; VII - La réparation ; VIII - L'action en responsabilité civile.

Cette division est éminemment pédagogique puisqu'elle correspond aux plans de la plupart des traités de droit des auteurs français en matière de responsabilité délictuelle. Elle permet aux étudiants de retrouver facilement les décisions pertinentes qui complètent les cours théoriques. Chaque chapitre se présente en effet comme un exposé systématique de la question traitée, dans lequel les textes de décisions (in extenso ou dans leur principale partie) s'insèrent à titre d'illustration d'un texte de liaison de caractère théorique.

Ainsi par exemple, au chapitre de la responsabilité du fait personnel, les auteurs précisent les conditions de la responsabilité et étudient la faute et le lien de causalité. Le chapitre est bien structuré et on retrouve facilement dans les arrêts ou extraits d'arrêts les principes de droit que les auteurs ont d'ailleurs dégagés dans leurs notes liminaires.

Au chapitre de la responsabilité du fait d'autrui, l'auteur expose avec beaucoup de clarté l'état du droit français dans le domaine avant d'en donner les applications jurisprudentielles. Ceci contribue à mieux faire saisir les différences existant entre la responsabilité des parents et des instituteurs et celle des maîtres et commettants, et nous permet de bien établir les ressemblances et les différences entre le droit français et le droit civil québécois.

Le chapitre de la responsabilité du fait

des choses présente une étude très approfondie de l'évolution jurisprudentielle sur la construction de la responsabilité de l'article 1384 al. 1 C.N. La jurisprudence a puisé dans ce texte un nouveau type de responsabilité pour les dommages causés par les choses que l'on a sous sa garde, soit une responsabilité de plein droit. Cette responsabilité de plein droit est aussi celle que retient la jurisprudence pour la responsabilité du fait des animaux. Les solutions données pour la responsabilité des animaux et du fait des choses sont clairement dégagées par les auteurs de ces chapitres et nous permettent d'intéressantes comparaisons avec le droit québécois. Il en est de même du chapitre portant sur la responsabilité du fait des bâtiments où la distinction établie en droit français entre la responsabilité du fait des choses et celle des bâtiments n'est pas sans pertinence dans notre droit.

Ayant étudié les diverses responsabilités délictuelles, les auteurs reviennent ensuite au troisième élément de la responsabilité, le dommage et ils y consacrent un chapitre particulier. On y retrouve d'intéressants arrêts sur la nature du dommage réparable: dommage matériel, dommage

moral, dommage consistant en la lésion d'un intérêt légitime juridiquement protégé.

Les deux derniers chapitres traitent du droit à la réparation et de l'action en responsabilité civile. Les auteurs traduisent les difficultés de la jurisprudence quant au mode et à l'étendue de la réparation, au paiement de l'indemnité, à la répartition de la dette entre les débiteurs et quant aux règles propres aux actions en responsabilité civile. Ces deux chapitres présentent moins d'intérêt pour le lecteur québécois étant donné la spécificité du droit français dans ces domaines.

Ce recueil de textes choisis de grands arrêts de la Cour de cassation constitue pour les étudiants français un manuel de travail très utile. Pour les étudiants et les juristes québécois, il est une source très riche de références tant par ses arrêts bien choisis que par ses textes liminaires bien documentés. On y retrouve un nombre incalculable de références à des traités et à des articles de doctrine portant sur la responsabilité délictuelle. Enfin, un index alphabétique succinct mais très précis facilite l'utilisation de ce recueil.

Thérèse ROUSSEAU-HOULE